

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 19 décembre 2016**

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 15</i> <i>Nbre Conseillers votants = 17</i></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Classes de neige 2016/2017 - Contrat de prestation de service pour le transport des élèves</b></p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 4</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme FERRY, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN</p> <p><u>Etait absent</u> : M. KLEJMANN</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : Mme MANGIN à M. PETRONIO, M. GUILMIN à Mme FERRY</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	---

Madame le Rapporteur indique que trois entreprises de transport scolaire ont été consultées cette année pour assurer, d'une part, le transport aller/retour en classes de neige des élèves de HouDEMONT vers St Jean de Sixt et, d'autre part, les navettes sur place vers les pistes de ski tout au long du séjour, le bus restant à la disposition du groupe.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- Launois de Rambervillers pour un forfait de 3 990 € ttc pour un bus de 29 places (*ceintures de sécurité, climatisation, vidéo, soutes importantes pour les skis, de 300 kms sur place, frais d'autoroutes*)
- Kéolis de Bouxières aux Dames pour un forfait de 4 099 € ttc pour un bus de 55 places (*ceintures de sécurité, accoudoirs et repose-pieds, climatisation, vidéo, machines à café, tablettes*),
- Tourisme Néodomien de Neuves-Maisons pour un forfait de 4 280 € ttc pour un bus de 37 places (*ceintures de sécurité, climatisation, vidéo, frigo, sièges inclinables, soutes importantes pour les skis*)

Après examen des dossiers, l'entreprise LAUNOY de Rambervillers propose la meilleure offre de transport à **3 990 € ttc** pour une mise à disposition d'un bus de 29 places, comprenant l'aller et le retour, un forfait kilométrique de 300 kms + trajets vers les pistes, les frais de péage.

La commission de la Jeunesse du 08 décembre et celle des Finances et Moyens généraux du 12 décembre 2016 ayant donné chacune, à l'unanimité, un avis favorable,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **retenir la société LAUNOY de Rambervillers pour assurer le transport des classes de neige 2016/2017 dans les conditions définies ci-dessus pour un coût de 3 990 € ttc.**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service de transport avec le transporteur LAUNOY.**

  
Le Maire  
**Daniel MAGRON**

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 décembre 2016

Le Maire,

  
**Daniel MAGRON**

